

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois novembre à vingt heures , le conseil municipal de cette commune, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de M. Bruno DUGUEY, Maire.

Étaient présents : ANDRE Jacques, Isabelle AUBRIS, CHARTIER Didier, DUGARD Michel, DUGUEY Bruno, DUGUEY Céline, GALLARD Cyrille, GRANDCOLLOT Thomas, HOSTE Éric, LE SECQ Jérôme, DESBOIS Yoann, DEVAUX Médéric, VAN LAËYS Amandine, DELARUE Charlotte,

Était absent excusé : BISSON Dominique,

Formant la totalité du conseil municipal

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrage exprimés : 14

Date de convocation : 13 novembre 2021

Date d'affichage : 13 novembre 2021

Monsieur Cyrille GALLARD est élu secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents,

Le compte rendu du 11 octobre est approuvé à l'unanimité.

Le maire demande au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant une convention à signer avec le Centre de Gestion du Calvados (CDG14) lui confiant la procédure de signalement et de traitement des atteintes volontaires à l'intégrité physique, d'actes de violences, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes envers les agents communaux. Le conseil municipal accepte de délibérer ce jour, sur ce sujet.

1. TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE : DELIBERATION N°19-2021.

Le conseil Municipal de la commune d'EPANEY, décide à l'unanimité des membres présents de revaloriser le prix des concessions, à compter du 1^{er} janvier 2022, à savoir :

* Concession trentenaire :	47 €
*Concession cinquantenaire :	174 €
*Concession perpétuelle :	228 €
*concession perpétuelle enfant :	114 €
*Emplacement pour caverne :	495 €

2. TARIFS DE LA LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES.

Le Conseil municipal souhaite maintenir les tarifs adoptés en 2015 par la délibération N°2015-19 du 03 septembre 2015 pour les tarifs de location de la salle des fêtes.

3. TARIFICATION DES ENCARTS PUBLICITAIRES DANS LE BULLETIN MUNICIPAL : DELIBERATION N°20-2021

*Vu le Code général des collectivités territoriales,

*Considérant que les encarts publicitaires permettent de financer une partie du bulletin municipal,

*Considérant qu'il convient de fixer la tarification des encarts publicitaires dans le bulletin municipal,

*Monsieur le maire propose de fixer le tarif publicitaire dans le bulletin à 30 euros par encart.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décide, à l'unanimité des membres présents, de fixer la tarification des encarts publicitaires dans le bulletin municipal à 30 euros.

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

4. INDEMNITE DE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES : DELIBERATION N° 21-2021.

Monsieur Le Maire de la commune d'EPANEY rappelle que les circulaires n° NOR/INT/A/87/0006 C du 08/01/1987 et n° NOR/IOC/D/11/21246 C du 09/07/2011 précisent le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales et que ce montant peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Ces sommes constituent des plafonds, en dessous desquels il demeure possible aux conseils municipaux de revaloriser à leur gré les indemnités.

Monsieur le maire précise que pour l'année 2021, le montant maximum de l'indemnité allouée pour le gardiennage des églises communales est identique à 2020. Une circulaire de la préfecture du Calvados du 20 JUILLET 2021 précise qu'il s'établit à :

- 479,86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte ;
- 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'attribuer le montant maximum décidé par la circulaire de la préfecture du Calvados du 20 juillet 2021, à savoir 120.97 €, concernant le gardiennage des églises communales pour un gardien ne résidant pas dans la commune.
- de verser celle-ci au Père René LEMAIGRE, actuellement en place et ce, jusqu'à son remplacement
- d'autoriser monsieur le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

5. APUREMENT DU COMPTE 266 : DELIBERATION N°22-2021 ET DECISION MODIFICATIVE

N°1.

À la demande du Service de Gestion Comptable (SGC) de Falaise, il conviendrait d'apurer l'immobilisation financière inscrite au compte 266 « Autres formes de participation » qui figure à l'actif sous le N°266-0001 pour un montant de 1 889.76 €, participation au SIVOM DES 4 VENTS du 01/01/1996.

Ce compte a été ouvert en 1997 suite au passage de l'instruction M11 à la M14 par transposition du compte 264 "Participations dans les associations, syndicats et organismes publics". Selon l'instruction n° 87-64 M11 du 25/05/1987, les participations sont des dépenses imputables au compte 264 quand elles couvrent le remboursement en capital des emprunts des syndicats.

La commune d'Epaney a versé un montant de contribution de 1 889.76 € avant le 01/01/1997 au SIVOM DES 4 VENTS.

L'instruction budgétaire et comptable M14 généralisée en 1997 précise que le compte 264 "Participations dans les associations, syndicats et organismes publics" est transposé sur le compte 65548 "Contributions aux organismes de regroupement" pour la totalité des cotisations.

Dès lors, il convient de corriger ces erreurs d'imputation et d'apurer le compte 266 "Autres formes de participations" par une opération budgétaire se traduisant par l'émission concomitante d'un titre de 1 889.76 € au compte 266 et d'un mandat de 1 889.76 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisés »

Il est donc proposé au conseil d'approuver cette correction d'imputation, d'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires de la façon suivante et d'autoriser la décision modificative N°1 annexée à la présente délibération :

Section d'investissement		
Chapitre/Article- Désignation	Dépenses	Recettes
10/1068	1 889.76 €	
26/266		1 889.76 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire de Perrières, **et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- Autorise Monsieur le Maire à apurer le compte 266 par le compte 1068
- Autorise Monsieur le Maire à ouvrir les crédits budgétaires en effectuant les écritures présentées ci-dessus
- Autorise la décision modificative N° 1 annexée à la présente
- Autorise Monsieur le maire à signer tous documents nécessaires à l'application de cette décision

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DECISION MODIFICATIVE N° 1 :

Vu le budget primitif 2021 adopté le 08 avril 2021.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise monsieur le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificatives N°1 et détaillée dans le tableau ci-dessous.

SECTION D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRE	COMPTE	DEPENSES	RECETTES
020	020	1 889.76 €	
10	1068		1 889.76 €

6. **CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION DES CONTROLES PERIODIQUES OBLIGATOIRES – ADHESION : DELIBERATION N°23-2021**

La Communauté de communes avait proposé en 2018 la constitution d'un groupement de commandes aux fins de faire procéder aux contrôles périodiques des installations et équipements des bâtiments et des ouvrages. Ce groupement avait été mis en place de manière expérimentale, limité dans le temps et dans le type de contrôles. Les avis sur l'exécution de ces prestations montrant que ce groupement a donné satisfaction, il est proposé de renouveler celui-ci.

La consultation s'organiserait autour des 5 types de contrôles contre 4 auparavant :

- ◇ Lot n° 1 : vérifications périodiques règlementaires des installations électriques
- ◇ Lot n°2 : vérifications périodiques des aires de jeux et des équipements sportifs
- ◇ Lot n°3 : vérification et entretien des cloches et des appareils de protection contre la foudre
- ◇ Lot n° 4 : surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire
- ◇ Lot n° 5 : vérifications périodiques des installations de gaz

La commune est intéressée par les lots suivants :

- ◇ Lot n° 1 : vérifications périodiques règlementaires des installations électriques
- ◇ Lot n°3 : vérification et entretien des cloches et des appareils de protection contre la foudre
- ◇ Lot n° 5 : vérifications périodiques des installations de gaz

En ce qui concerne le choix du type de groupement, des dispositions des articles L2113- à L2113-8 du code de la commande publique, il s'agira d'un groupement de commandes avec désignation d'un coordonnateur chargé de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, de la signature et de la notification des marchés.

L'exécution de ces marchés sera quant à elle assurée par chaque membre du groupement.

Il convient de noter que l'adhésion au groupement de commande engage la commune sur la durée minimale du marché dans la mesure où les opérateurs économiques établissent leur offre au regard des quantités estimées du marché.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal :

- D'accepter les termes de la convention constitutive de groupement, annexée à la présente délibération
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer cette convention.

Le Conseil municipal

- Vu les dispositions du code de la commande publique concernant notamment le groupement de commande ;
- Vu la proposition de la Communauté de communes du Pays de Falaise d'instaurer un groupement de commandes pour la réalisation des contrôles périodiques obligatoires sur les bâtiments et leurs équipements et d'être coordinateur des groupements de commande ainsi institués ;
- Considérant l'intérêt de procéder au lancement d'une consultation unique pour répondre aux besoins des communes membres intéressées et de la Communauté de communes concernant les vérifications périodiques obligatoires des installations et équipements des bâtiments et ouvrages

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour la réalisation des prestations des vérifications périodiques obligatoires des installations et équipements des bâtiments et ouvrages pour les lots suivants :

Lot n° 1 : vérifications périodiques règlementaires des installations électriques

Lot n°3 : vérification et entretien des cloches et des appareils de protection contre la foudre

Lot n°5 : vérifications périodiques des installations de gaz

- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commande correspondante ;
- **PRECISE que** ce groupement implique un engagement de contractualiser avec les prestataires retenus pour la période minimale du contrat (1 an)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer la convention de groupement de commandes à intervenir ainsi que tout document utile relatif à ce dossier ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires sur les budgets des exercices 2022 et suivants de la commune et à signer tous documents nécessaires à l'application de cette décision

7. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

7.1 COMMISSION COMMUNICATION :

-Un devis a été établi pour les plaques de rue des deux nouveaux lotissements en cours de construction : montant 128.70 euros T.T.C

- Le bulletin municipal est en cours de finalisation et sera présenté lors de la réunion de conseil prévue en décembre

7.2 COMMISSION FLORALE :

-Les plantations 2022 sont prévues le 20 et 21 mai. Les commandes de plants sont faites

-La commission réfléchit à un nouvel aménagement devant la mairie

-Les bacs à fleurs en pavés vont être retirés rue de la Queue de Renard

-La composition florale des jardinières sera réalisée par la commission. Auparavant, elle était réalisée par un fournisseur.

7.3 COMMISSION ILLUMINATION :

-Les décorations autour de la mare vont être installées le 11 décembre. Les membres du conseil sont donc invités à participer à cette installation.

-Des décorations sont en cours de création pour Fontaine et Maison Blanche

8. QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS DU MAIRE :

-Points sur les travaux :

*Les deux réserves de défense extérieure contre l'incendie sont installées à la Sente ST Martin et le Haut de la Rue. La Maison Blanche, Fontaine et le Bourg sont donc couverts avec des installations aux normes validées par le SDIS

* Les travaux d'aménagement pour la réduction de la vitesse rue de la Queue de Renard et chemin du Rouilly sont en cours. Il reste la porte d'entrée du chemin du Rouilly à aménager

* Le diagnostic thermique de la salle de réunion de la mairie a été réalisé. Le rapport d'analyse préconise des travaux afin de réduire la consommation énergétique de cette salle. La commission travaux va se réunir afin de travailler sur ce projet.

*Effacement des réseaux rue de la Queue de renard et Sente ST Martin. Une demande de subvention au titre de l'Aide aux Petites Communes Rurales est en cours auprès du Conseil Départemental. Le SDEC-ENERGIE qui est compétent pour ces travaux, transmettra un chiffrage définitif si la subvention est accordée.

-Un élu signale qu'un propriétaire riverain n'a pas encore effectué le curage de la rivière ni élagué ses arbres aux abords de la rivière. M. le Maire va contacter le propriétaire concerné.

-Un élu fait part d'une demande d'un habitant Route de ST Pierre canivet. Il demande à ce qu'une étude de la vitesse soit réalisée route de st pierre canivet. M. le maire précise que la circulation s'est accrue dans cette rue

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

car de nombreux travaux de voirie sont en cours avec des déviations en conséquence. Un programme de réduction de vitesse dans diverses rues d'Epaney va être établi par la commission communale des travaux. Les travaux seront priorités suivant la fréquence et la vitesse de circulation mais aussi le coût des travaux et les subventions accordées.

-M. le Maire informe que le Relais d'Assistante Maternelles (RAM) de Morteaux-Coulibœuf est en cours d'installation.

-Il informe que la croix-Rouge de Caen et la banque alimentaire du Calvados ont mis en place la Croix-Rouge sur roues, des camionnettes qui viennent à la rencontre des gens ayant besoin d'une aide alimentaire, de vêtements, de livres, d'un accès aux droits via un ordinateur. Des flyers sont à disposition à la mairie et sur le site de la commune.

-Il fait part de l'intervention de Mme Laurence DUMONT, députée du Calvados lors de la dernière réunion du conseil communautaire concernant un appel aux dons sur elussolidaires14.fr pour aider les jeunes calvadosiens de 18 à 25 ans en grande précarité financière et sociale.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h15

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SIGNATURES Réunion du Conseil Municipal Du 23 NOVEMBRE 2021

Délibérations : N°19-2021, 20-2021, 21-2021, 22-2021, 23-2021, DM N° 1

Le Maire, Bruno DUGUEY	
ANDRE Jacques	
AUBRIS Isabelle	
BISSON Dominique	
CHARTIER Didier	
DELARUE Charlotte	
DESBOIS Yohann	
DEVAUX Médéric	
DUGARD Michel	
DUGUEY Céline	
GALLARD Cyrille	
GRANDCOLLOT Thomas	
HOSTE Éric	
LE SECQ Jérôme	
VAN LAEYS Amandine	